

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour l'événement du Cantal Tour Sport Hiver 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2022CC-194 du Conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

Considérant la proposition de convention de partenariat par le Conseil Départemental pour l'organisation du Cantal Tour Sport le dimanche 12 mars 2023 sur le site du Lioran ;

Considérant que le Cantal Tour Sport est une manifestation itinérante sportive organisée durant la période hivernale par le Conseil départemental du Cantal, à destination du jeune public. Cette manifestation permet de découvrir un site emblématique du Cantal (le Lioran) et de pratiquer gratuitement diverses activités de sports d'hiver ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre de l'organisation du Cantal Tour Sport Hiver 2023 qui aura lieu dimanche 12 mars 2023 sur le site du Lioran ;

Article 2 : Que Hautes Terres Communauté s'engage à prendre en charge les repas du midi des bénévoles (environ 100 personnes) et à assurer le relais et la participation à la diffusion de la communication sur le territoire ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.